

Prêtres-Adorateurs et des âmes qui leur sont confiées. L'accueil chaleureux que nous avons déjà reçu d'un grand nombre nous fait espérer que tous nos Confrères sans exception tiendront à honneur de participer à cet hommage filial rendu au Saint Père. Un grand nombre de messes sont déjà promises. L'empressement des fidèles à faire la neuvaine de communions proposée est aussi bien propre à stimuler notre zèle. Plus de 6150 neuvaines ont déjà été recueillies. Pie X, qu'on a si bien surnommé le Pape de l'Eucharistie, sera grandement réjoui et consolé, en constatant que tous ses fils sont avec lui, au milieu des grandes épreuves que l'Eglise traverse en ce moment.

## Le Décret sur la Communion

ET LES DEVOIRS

des Prédicateurs et des Confesseurs (1)

### II. — DEVOIRS DES CONFESSEURS

Avant de répondre aux questions posées par le programme, rappelons le point de vue qui domine la matière. Le prêtre au tribunal de la pénitence ne se bornera pas à accorder la communion à qui la demande, il devra, dit le Décret, s'en faire l'apôtre : "fréquemment et avec beaucoup de zèle il exhortera à la communion quotidienne."

Jamais le *compelle intrare* de l'Evangile n'a été redit de manière plus pressante. Appeler les âmes à la table de vie, exciter leurs désirs, les contraindre suavement, les introduire dans la salle du Festin : telle est la mission du prêtre.

Loin de pouvoir disposer du Sacrement à sa guise, il doit s'inspirer fidèlement du vœu de l'Eglise, du désir de Notre-Seigneur, du plus grand bien des âmes ; dès lors, c'est vers la communion de chaque jour qu'il doit orienter tous ceux qu'il a espoir d'y amener.

Au confessionnal surtout, le prêtre se pénètre des sentiments de miséricorde du Sauveur dont il tient la place. Quand le pécheur s'en va pardonné, son âme sans doute est rendue à

(1) Voir le commencement de cet article aux numéros de janvier, février et mars.